

Ultrasonographie

Le système de certification modulaire de la SSUM/SGUM et les certificats d'aptitude technique

L. Braun

Introduction

Depuis 2000, de nouvelles règles d'admission dans la Société Suisse d'Ultrason en Médecine – Società Svizzera di Ultrasonologia in Medicina – Schweizerische Gesellschaft für Ultraschall in der Medizin (SSUM/SGUM) sont entrées en vigueur.

Il n'est plus nécessaire d'avoir deux parrains, mais les nouvelles règles sont appliquées en fonction de modules séparés. Ces modules permettent en même temps de définir exactement les critères d'admission pour pratiquement tous les candidats. Ce n'est que dans de très rares cas que l'admission d'un candidat sera examinée par le comité en raison du manque de module correspondant.

But de la certification modulaire

Les certificats modulaires garantissent une bonne qualité dans tous les domaines importants de l'ultrasonographie et sont d'utilisation très confortable. La condition préalable de la reconnaissance du certificat est la possession d'un titre FMH de spécialiste ou une formation postgraduée d'une durée de cinq ans dans des établissements reconnus par la FMH. Il s'agit d'éviter la monopolisation de l'échographie par les sociétés de discipline médicale ou par des groupes de médecins. Pour tous les porteurs de titre FMH qui désirent s'approprier une méthode échographique déterminée, il doit être possible d'acquiescer le certificat modulaire correspondant moyennant un investissement approprié. Le module permet également au médecin intéressé à l'ultrasonographie de se faire une idée claire sur les exigences de formation postgraduée et continue correspondantes. L'examen du module permet de savoir combien de temps il s'agira de consacrer à la formation postgraduée et continue dans le domaine d'échographie correspondant. Le module constitue aussi pour l'éventuel candidat une aide décisionnelle pour l'organisation et l'équipement d'un nouveau cabinet médical.

Nombre et administration des modules

Il existe actuellement neuf modules qui recouvrent l'essentiel des domaines de l'ultrasonographie: abdomen et parties molles superficielles, appareil locomoteur avec le domaine musculo-squelettique, chirurgie y compris échographie per-opératoire, vaisseaux, gynécologie, organes du cou, échographie mammaire, pédiatrie, urologie.

Les modules sont chacun attribués à une section spécialisée. Chacune de ces sections institue une commission mixte exactement définie, composée de représentants des sociétés de discipline médicale directement impliquées. Ce sont en définitive ces commissions qui administrent les certificats modulaires respectifs dans un cadre judiciaire et acceptable pour les médecins et qui, lorsque nécessaire, les adaptent aux nouvelles connaissances et exigences de qualité.

La composition de la commission mixte diffère selon le module. Par exemple, le module abdomen est administré par une commission composée de deux membres de la SSMI, deux membres de la SSMG, un représentant de la gastro-entérologie, un représentant de la radiologie, ainsi que d'un délégué du comité de la SSUM/SGUM.

Architecture des certificats modulaires

L'architecture est la même pour tous les modules.

Dans l'introduction, des lignes directrices générales sont d'abord dressées. Ainsi, on affirme par exemple que les examens échographiques ne devraient être pratiqués que d'après une indication valable et si possible «evidence based». On rend aussi attentif au fait que les taxes de cours sont calculées de manière à en couvrir les frais et qu'il n'est fait aucun usage commercial de cet enseignement.

Le paragraphe 1 définit la formation postgraduée. Le nombre nécessaire d'heures de cours est indiqué, ainsi que le nombre d'échographies qui doivent être certifiées. Les catalogues des objectifs d'apprentissage, en partie encore en préparation, sont très utiles et garantissent une uniformité d'apprentissage partout en Suisse.

Correspondance:
Dr Luciano Braun
Via Cantonale
CH-6930 Bedano

E-mail: luciano.braun@bluewin.ch

Dans le paragraphe 2, les exigences de formation continue sont présentées. Ici également, on a veillé à une unité de doctrine pour tous les modules, résultant en la fixation d'un nombre déterminé d'heures de formation continue à accomplir sur une durée de cinq ans. De plus, on postule un registre suisse des cours contenant toutes les données utiles sur les cours de formation postgraduée et continue et possibilités d'y participer, qui sera remis à jour chaque année.

Au paragraphe 3 figurent les conditions d'acquisition du titre de tuteur et de directeur de cours pour le module correspondant. On réclame ici également une liste révisée annuellement.

Le paragraphe 4 fixe les idées de base de l'assurance de qualité. L'accent principal est mis sur la sécurité technique, la documentation des constatations et la qualité des résultats, celle-ci étant certainement la toute première préoccupation de la prise en charge d'un patient.

Le paragraphe 5 est consacré à l'administration des modules. On y présente les sections spécialisées de la SSUM/SGUM, qui sont en contact étroit avec leurs sociétés de discipline respectives et sont responsables de l'administration du certificat modulaire concerné. La composition de la commission mixte pour la formation postgraduée et continue est ici exactement décrite.

Le paragraphe 6 définit l'instance de recours et d'agrément.

Les certificats d'aptitude technique

Présent...

Pour le moment, il existe trois certificats d'aptitude technique.

Le certificat d'aptitude technique «ultrasonographie des hanches chez le nouveau-né et le nourrisson» (entrée en vigueur 1997), ainsi que le certificat d'aptitude technique «sonographie prénatale» (entrée en vigueur 1997) sont voulus par la LAMAL et continueront vraisemblablement à exister à l'avenir. Le certificat d'aptitude technique sonographie prénatale vient d'être reformulé dans une visée d'amélioration de la qualité.

Le certificat d'aptitude technique «abdomen» (entrée en vigueur 2000) est un certificat de la FMH et correspond au certificat modulaire de la SSUM/SGUM.

...et avenir

A l'avenir, on prévoit un certificat d'aptitude technique ultrason de portée générale pouvant être constitué d'un ou plusieurs certificats modulaires. Ceci signifierait que chaque porteur

d'un titre FMH qui pratique des examens par ultrasons posséderait un certificat d'aptitude technique confectionné pour sa personne. Grâce au système de certification modulaire, il pourra, tout au long de sa carrière, décider quels nouveaux modules il veut acquérir et à quels autres il veut au contraire renoncer.

Adresses importantes

Les développements très rapides de notre système actuel de médecine, la présence de nouvelles réglementations et la mise sur pied de certificats et dispositions transitoires peuvent facilement induire à des erreurs d'interprétation et des malentendus, également dans le domaine de l'ultrasonographie.

La plupart du temps, ces difficultés peuvent être aplanies par un contact direct oral ou par e-mail avec la secrétaire de la SSUM/SGUM, les présidents des sections ou les membres des commissions mixtes qui administrent les certificats modulaires. Pour les cas plus difficiles, la Société a mis sur pied le ressort de l'ombudsman.

Si vous avez des problèmes dans le domaine de l'échographie, il est certainement avantageux de vous tourner vers la Société Suisse d'Ultrason en Médecine.

La page d'accueil www.sgum.ch est régulièrement mise à jour et vous permet de trouver en peu de temps les adresses importantes, ou de vous informer sur les cours, congrès, problèmes généraux d'ultrasonographie ainsi que de recevoir les nouvelles spécifiques des diverses sections. A titre de formation continue, vous pouvez également participer à la solution du cas de la semaine.

Secrétariat

SSUM, Case postale 1816,
8021 Zurich, Mme A. Benyamini,
tél. 01 825 11 33, fax 01 825 21 50,
e-mail: benyamini@dial.eunet.ch

Comité de la SSUM/SGUM

Président

Dr H. Knönagel,
Limmattalspital, 8952 Schlieren,
tél. 01 733 24 39, fax 01 733 24 38,
e-mail: hartmut.knoenagel@spital-limmattal.ch

Past-président

Dr L. Braun,
via Cantonale, 6930 Bedano,
tél. 091 945 10 55, fax 091 945 33 55,
e-mail: luciano.braun@bluewin.ch

Secrétaire

Dr U. Federspiel,
 Uraniastrasse 1, 8001 Zurich,
 tél. 01 211 33 75, fax 01 212 13 17,
 e-mail: urs.federspiel@hin.ch

Trésorier

Dr J.-Y. Meuwly,
 Dépt Radiologie, CHUV, 1011 Lausanne,
 tél. 021 314 44 44, fax 021 314 44 88,
 e-mail: jean-yves.meuwly@chuv.hospvd.ch

Membres

Dr W. Bauer, Künsnacht; Dr C. Looser, Bâle;
 PD Dr C. Sieber, Bâle; Dr S. Tercanli, Bâle

Présidents de section*Appareil locomoteur*

Dr A. Dietschi,
 Vordere Kirchstrasse 2, 9444 Diepoldsau,
 tél. 071 733 11 33, fax 071 733 29 29,
 e-mail: sonodoc@netway.at /
 andre.dietschi@microlife.ch

Chirurgie

PD Dr M. Röthlin,
 Kantonsspital, 8596 Münsterlingen,
 tél. 071 686 20 27, fax 071 686 20 31,
 e-mail: markus.roethlin@kttg.ch

Médecine interne/générale

Dr U. Federspiel,
 Uraniastrasse 11, 8001 Zurich,
 tél. 01 211 33 75, fax 01 212 13 17,
 e-mail: urs.federspiel@hin.ch

Gastro-entérologie

Dr P. Hangartner,
 Kantonales Spital, 9450 Altstätten,
 tél. 071 757 41 92,
 e-mail: pjhangartner@bluewin.ch

Vaisseaux

Prof. Dr med. K. Jäger,
 Angiologie, Kantonsspital, 4031 Bâle,
 tél. 061 265 51 55, fax 061 265 53 56,
 e-mail: kjaeger@uhbs.ch

Gynécologie/obstétrique

PD Dr R. Zimmermann,
 USZ, Frauenklinikstrasse 10, 8091 Zurich,
 tél. 01 255 50 88, fax 01 255 44 30,
 e-mail: roland.zimmermann@fhk.usz.ch

Pédiatrie

Dr J. Honegger,
 Niesenstrasse 1, 3600 Thoune,
 tél. 033 222 25 87, fax 033 222 21 61,
 e-mail: svupp@solnet.ch,
 honegger.j@swissonline.ch

Radiologie

Dr J. Prim,
 Stadtspital Triemli, Radiologie, 8063 Zurich,
 tél. 01 466 11 11, direct: 01 466 14 45,
 fax 01 466 25 03, e-mail: jprim@bluewin.ch

Urologie

Dr S. Jenzer,
 Salemspital, 3013 Berne,
 tél. 031 336 50 80, fax 031 336 50 89,
 e-mail: urologie-salem@hin.ch,
 jenzerstephan@bluewin.ch

Présidents des sections régionales*GREC*

Dr H. J. Bopp,
 rue Mauverney 24, 1196 Gland,
 tél. 022 364 43 55, fax 022 364 56 23,
 e-mail: hans.j.bopp@hin.ch

OSGUM

Dr M. Häusermann,
 Medizinisches Zentrum, Kneippshof,
 Kurhausstrasse 34, 8374 Dussnang,
 tél. 071 978 62 62, fax 071 978 62 63,
 natel: 079 698 38 27,
 e-mail: haeusermann@tbwil.ch

Svizzera italiana

Dr med. Paolo Tutta,
 Lungolago Motta 12, 6815 Melide,
 tél. 091 649 62 58, fax 091 649 62 26,
 e-mail: ptutta@ticino.com

Chefs des groupes de travail*Ultrasonographie mammaire*

PD Dr K. Biedermann,
 Kant. Frauenspital Fontana, 7000 Coire,
 tél. 081 254 81 52, fax 081 353 80 55,
 e-mail: kurt.biedermann@san.gr.ch

ORL

Dr B. Peter,
 ORL-Klinik KSSG, 9007 St-Gall,
 tél. 071 494 16 92, fax 071 494 28 88,
 e-mail: orloa2@ms1.kssg.ch

Physique/technique

Prof. H. J. Zweifel,
Interstaatliche Fachhochschule für Technik,
Buchs NTB, FB Medizintechnik,
Werdenbergstrasse 4, 9471 Buchs,
tél. 081 755 33 23, fax 081 755 54 34,
e-mail G: zweifel@ntb.ch,
page d'accueil: www.ntb.ch

Pour les certificats modulaires

Module abdomen et parties molles superficielles:
Section médecine interne/générale

Module appareil locomoteur et domaine
musculo-squelettique:
Section appareil locomoteur

Module chirurgie y compris échographie
per-opératoire: Section chirurgie

Module vaisseaux: Section vaisseaux

Module gynécologie:
Section gynécologie/obstétrique

Module organes cervicaux:
Groupe de travail ORL

Module ultrasonographie mammaire:
Groupe de travail ultrasonographie mammaire

Module pédiatrie: Section pédiatrie

Module urologie: Section urologie

Pour les certificats d'aptitude technique

Ultrasonographie des hanches chez le nouveau-né
et le nourrisson ainsi que sonographie prénatale:
Secrétariat SSUM/SGUM

Abdomen: Section médecine interne/générale